République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 AOUT 2026

Date de convocation : 13.08.2026
Date d'affichage : 19.08.2026
Date d'envoi : 19.08.2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Excusés : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Etaient présents : Mmes BIGOT Yolande, BRIERE Marilyn, COUDRAY Sandra, FOUQUET Audrey, HEZARD Claire, RIMLINGER Laurence.
MM. DUCREUX Olivier, LE ROUX Arnaud, MEYER Ferdinand, PETER Frédéric, POUSSE Alban, RICHET Bruno.

Absents excusés : MM. DEVILLE Damien, MARIE Eric, Mme JOUSSE Nathalie

Pouvoirs : Mr MARIE Eric donne pouvoir à Mme RIMLINGER Laurence,
Mme JOUSSE Nathalie donne pouvoir à Mme COUDRAY Sandra,
Mr DEVILLE Damien donne pouvoir à Mr RICHET Bruno.

Secrétaire de séance : Mr DUCREUX Olivier

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf août 2026, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur RICHET Bruno, Maire.

Ordre du jour :

Désignation du Secrétaire de séance.
Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juillet 2026.
Décisions du Maire dans le cadre des délégations en vertu de l'article L2122.22 du CGCT.

1. **Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois** – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
2. **Servitude de bornage** – Parcelle AD36,
3. **Incendies** – Don financier,
4. **Urbanisme**.

Questions d'actualité.

Installation de Monsieur POUSSE Alban – Conseiller municipal.

Lors de la séance du 20 juillet 2026, le Conseil Municipal a pris connaissance de la démission de Monsieur RADIGUE Samuel puis de Madame BONE Anaïs (suivant de liste).
Conformément à l'article L.270 du Code électoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu de la liste menée par Monsieur RADIGUE Samuel.
Monsieur POUSSE Alban ayant accepté de siéger au Conseil Municipal, le Conseil Municipal prend acte de son installation.

Monsieur le Maire invite Monsieur POUSSE Alban à se présenter s'il le souhaite.

Monsieur POUSSE Alban informe avoir accepté sa prise de fonction en qualité de conseiller municipal. Il indique habiter en sortie de bourg et exercer le métier d'exploitant agricole au sein du GAEC L'Epine des Rosiers. Monsieur POUSSE Alban précise qu'il participe aux commissions voirie et bâtiments en qualité de membres extérieurs (sous-commissions) et qu'il souhaiterait siéger en qualité de conseiller élu au sein de ces mêmes commissions. Voir également à des commissions et comités communautaires.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2026. *Délibération 31082026D065*

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Pour information, l'ensemble des élus en ont pris connaissance et seuls les élus présents lors de cette séance du 20 juillet 2026 prennent part au vote.

Le Conseil Municipal est invité à valider le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2026.

Objet : Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal

Délibération 31082026D066

Devis :

Date	Nom Société	Montant devis TTC	Section	Objet
20/07/2026	MEFRAN COLLECTIVITES	1 377.60 €	Investissement	20 barrières étape - Service Technique
31/07/2026	QUIETALIS	213.89 €	Fonctionnement	Fourniture cartouche four - Restaurant scolaire
03/08/2026	COUVERTURE DU BELINOIS	3 969.17 €	Fonctionnement	Travaux réfection toiture - École
04/08/2026	Garage LEROUX	1 108.13 €	Fonctionnement	Remplacement pare-brise TRAFIC
06/08/2026	AT2 CONCEPT	66.38 €	Fonctionnement	Balai ergonomique ménage - Entretien des locaux
10/08/2026	LES CHORISTES DE SPAY	180.00 €	Fonctionnement	Prestation - Marché de Noël 2026
13/08/2026	ORAPI	541.82 €	Fonctionnement	Produits d'entretien - École et Salle Audonienne
14/08/2026	GARAGE LEROUX	1 795.32 €	Fonctionnement	Vidange & distribution Renault TRAFIC (annule et remplace le devis de 1 459 € TTC du 24/06/2026)
14/08/2026	ASTIWEB	117.00 €	Fonctionnement	Configuration nouveau PC portable - Élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Prend acte des décisions prises par le Maire.

Objet : Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). *Délibération 31082026D067*

La Commission CLECT s'est réunie le jeudi 02 juillet 2026 pour arrêter le montant du transfert de charges relatif à la compétence « Animation de la Vie Sociale », prise en charge par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2026.

Pour rappel, le Conseil Communautaire par délibération du 14 octobre 2025, a modifié l'intérêt communautaire de la compétence « Actions sociales d'intérêt communautaire » en y ajoutant « l'Animation de la Vie Sociale ».

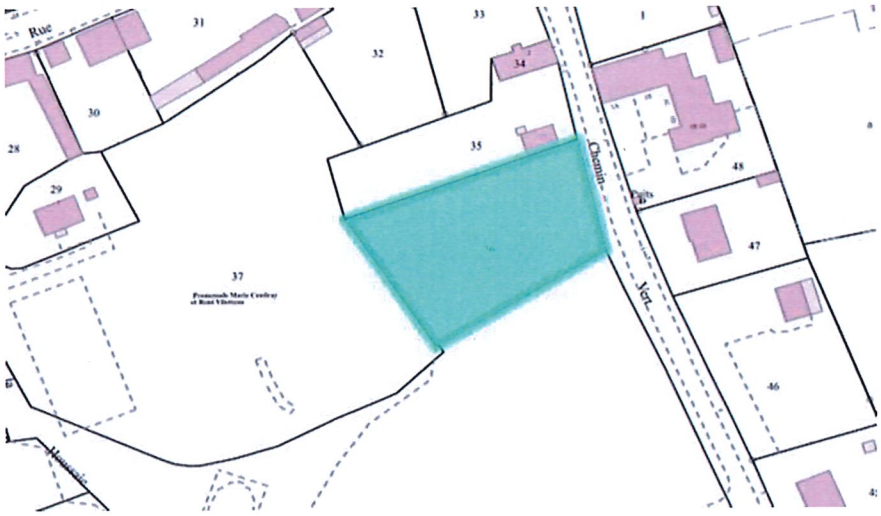
Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes membres. Il sera validé s'il est approuvé par la moitié des conseils municipaux représentants les deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.
Le transfert de charges lié à la compétence « Animation de la Vie Sociale » pour la commune de SAINT OUEN EN BELIN est de 4 195.54 euros (montant arrêté avant révision libre des attributions de compensation (AC) annuelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ APPROUVE le rapport de la CLECT du 02 juillet 2026.

Objet : Servitude de bornage – Parcelle AD36. *Délibération 31082026D068*

Le Cabinet LOISEAU (géomètres-experts) a été chargé par ses propriétaires de procéder au bornage de la parcelle cadastrée Section AD n°36 en raison de la disparition d'une borne. Ce terrain est contigu à la propriété de la commune (parcelle AD n°39).



L'article 646 du Code Civil dispose : « Tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs ».

Un devis a été demandé par les propriétaires afin de fixer ensemble les limites concernant la parcelle de la commune et l'alignement avec le Chemin Vert. Celui-ci s'élève à 574€ HT soit 688.80€ TTC pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ ACCEPTE la prise en charge de la moitié des frais de bornage de la parcelle AD36,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis du Cabinet de géomètres-experts LOISEAU d'un montant de 574€ HT soit 688.80€ TTC et les actes afférents à cette affaire.

Objet : Incendies – Don financier. *Délibération 31082026D069*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Commune de SAINT OUEN EN BELIN tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune attribue une aide financière d'un montant de 500 euros à l'Association des Maires de France AMF Aides Sinistrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Décide d'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de 500 euros à l'AMF Aides Sinistrés,
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

République Française
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Ouen-en-Belin

Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner.

☒ Terrain bâti – 18 rue de la Chanvrerie

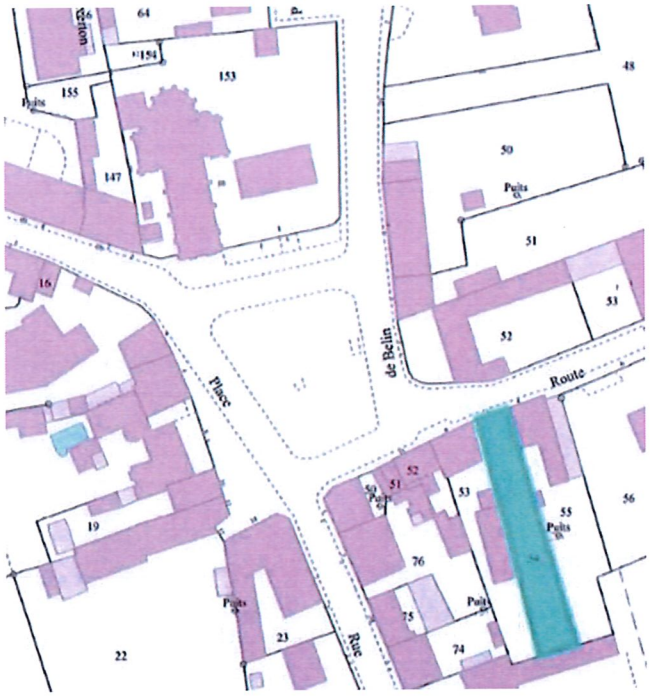
Parcelle cadastrée : AA018
Superficie : 703 m²

DIA reçue en Mairie le 18 août 2026
Prix : 230 000€ + frais d'actes



☒ Terrain bâti – 2 route de l'Epine
Parcelle cadastrée : AB0054
Superficie : 441 m²

DIA reçue en Mairie le 26 août 2026
Prix : 105 000€ + frais d'actes



Le Conseil Municipal n'a pas souhaité donner suite aux déclarations d'intention d'aliéner relatives aux biens cités ci-dessus.

Questions d'actualité :

Monsieur le Maire rappelle que le séminaire des élus de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois aura lieu le jeudi 03 septembre de 18h à 20h et qu'il est toujours possible de s'y inscrire.

Monsieur le Maire rappelle également que le séminaire des agents et des élus de la commune se déroulera le mercredi 16 septembre de 14h à 20h. Le but étant de favoriser une culture commune et de mieux faire connaissance.

Monsieur le Maire informe qu'une seconde présentation du projet agrivoltaïque sur la commune par la société RADIANCE Energy aura lieu le mardi 22 septembre 2026. Un Conseil Municipal exceptionnel aura lieu le lundi 28 septembre avec pour objet unique : Projet agrivoltaïque - Avis du Conseil Municipal avec un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire indique qu'il participera à une réunion publique à Teloché sur les obligations légales de débroussaillement le vendredi 25 septembre.

Madame Laurence RIMLINGER informe de la mise en place d'un groupe de travail sur le projet de « rénovation » de l'école (constat, calendrier, cours, modes de financement, ...) et qu'il est encore ouvert aux volontaires.

Madame Laurence RIMLINGER indique que 106 élèves feront leur rentrée scolaire mardi 01 septembre. Une demande de dérogation scolaire pour la sœur d'un enfant audonien déjà scolarisé à Ecommoy en classe Ulyss a été faite auprès de la mairie. La commune d'Ecommoy informe refacturer les frais de scolarité à hauteur d'environ 1 000€ à la commune de résidence.
Monsieur le Maire indique avoir demandé au Président de la CdC, un recensement des frais de scolarité pratiqués par les communes.

Monsieur Frédéric PETER indique qu'il existe un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) mais pas de Plan Communal de Sauvegarde sur la commune de SAINT OUEN EN BELIN. Il explique que c'est un plan de prévention en cas de catastrophe afin de mettre en sécurité la population. Monsieur Frédéric PETER informe qu'il commence à travailler sur le PCS avec l'objectif de regrouper les informations sur un document unique.
Monsieur le Maire souhaite apporter une précision concernant le Plan Communal de Sauvegarde.
Le Plan Communal de Sauvegarde n'est pas obligatoire pour toutes les communes, mais seulement pour celles exposées à des risques majeurs identifiés. Il est toutefois fortement recommandé.
En 2025, la secrétaire générale a réalisé le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) sur demande du Bureau Municipal.
Suite aux dernières élections municipales, le dispositif d'organisation (référents, responsabilités, contacts) doit être mis à jour dans le document. Ensuite il devra être validé en Conseil Municipal et un arrêté municipal portant approbation sera réalisé et transmit au Préfet.
De juin 2025 à avril 2026, les SG, DGS du territoire et le personnel de la CdC ont travaillé ensemble à la réalisation du PICS (nouvelle obligation intercommunale) pour un vote en Conseil Communautaire avant le 26 novembre 2026.

Madame Marilyn BRIERE informe qu'un incident a eu lieu Rue de la Chanvrerie entre un automobiliste et un chien (agression). Le propriétaire du chien est conscient des problèmes de comportements de son animal (peur des voitures et des vélos).

Madame Yolande BIGOT indique que le Gala des Séniors aura lieu le 20 octobre 2026 avec 53 inscrits.

Madame Claire HEZARD indique des problèmes de disponibilité en raison d'un surcroit de travail dans son activité de paysanne. Elle questionne l'intérêt de la Commission Biodiversité dans sa forme actuelle et sa présence dans cette instance.

Madame Claire HEZARD informe son impossibilité de participer à la sortie/formation Eductour organisée par Villes et Villages Fleuris, Sarthe Tourisme et le CAUE du 18 septembre prochain sur l'aménagement paysager et le label village fleuri. Elle sera remplacée par une autre conseillère municipale.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Secrétaire de séance,
Olivier DUCREUX

Le Maire,
Bruno RICHET

MAIRIE DE ST-OUEN EN BELIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Sarthe)

Madame Sandra COUDRAY explique que la Commission Animation de la Vie Locale travaille sur la manifestation de fin d'année « Saint Ouen fête Noël ». Des exposants, commerçants, le local jeunes, et des associations seront présents ainsi que le Père Noël. La date est fixée au vendredi 04 décembre 2026 et le lieu reste la place de l'Eglise et un plan de replis est envisagé à la salle Audonienne en cas de mauvais temps.

Madame Audrey FOUQUET demande si le piratage du site de l'Éducation Nationale ne va pas compliquer l'organisation de la rentrée scolaire. Elle indique que l'Amicale laïque des parents d'élèves de l'Ecole Claire Fontaine n'a pas reçu de mail de l'Ecole concernant ce piratage.
Monsieur le Maire indique que la directrice de l'Ecole a fait état de ses difficultés en raison du piratage.

Madame Audrey FOUQUET informe que l'assemblée générale de l'Amicale aura lieu le jeudi 17 septembre 2026 à 20h00 avec un renouvellement quasi complet des membres.

Monsieur Alban POUSSE indique ne pas avoir reçu le document « la Charte des Élus ».
Monsieur le Maire souhaite apporter un rectificatif concernant les documents envoyés.
Après vérification auprès des services, le document a bien été envoyé en pièces jointes dans le mail au même titre que le Règlement intérieur du Conseil Municipal, les Droits à la Formation et le document RGPD.

Monsieur Alban POUSSE informe qu'une personne suivie par le CCAS, fait du porte à porte dans le bourg pour revendre ses denrées ou demander de l'argent.
Monsieur le Maire explique que la gendarmerie est intervenue vendredi soir.

Monsieur Alban POUSSE indique que le Département a été saisi pour un problème route de l'Aunay entre VEOLIA et ENEDIS (gaine électrique dans une voie d'eau suite à un écrasement de voirie).
Monsieur le Maire explique que le réseau d'assainissement est géré par la Communauté de Communes depuis le 01 janvier 2018.

Monsieur Ferdinand MEYER indique que l'extraction des données des radars pédagogiques n'est pas immédiatement réalisable. D'autre part la pose du boitier de mesure de circulation sur différents axes routiers a fait l'objet d'un malentendu avec les services du Département. L'intervention initialement prévue en septembre 2026 sera reportée de quelques semaines.

Mesdames Yolande BIGOT et Laurence RIMLINGER évoquent l'incendie de la maison route de l'Aunay et de la prise en charge des habitants par le CCAS. Elle indique la présence sur place de plusieurs élus, agriculteurs et riverains venus pour aider. Les habitants ont été relogés le soir même dans le logement d'urgence de la Communauté de Communes pour une durée d'un mois et accompagnés dans les démarches par France Service. Madame Yolande BIGOT indique la crainte de certains membres du Conseil Municipal de voir le propriétaire rejoindre sa maison dans des conditions particulièrement précaires avant la réalisation des travaux validés par l'assurance.